

limité qui, au nord de la première de ces deux pièces, est marquée par un haie aboutissant au bord du chemin du Breuil à St. Severin; ensuite ce chemin jusqu'à son extrémité auprès de l'hamme des Granges et le chemin de l'Hermitage qui bord le pré de l'Hamme Comblest aux limites Ouest du pré de M<sup>r</sup> D'écant Louis, & le côté Nord dans ce dernier pré qui de la terre du même, cette partie de la limite du lieu - Dit jusqu'au chemin de Manseau à St. Severin. - à l'Est le dit chemin du Manseau à St. Severin. au Sud, le chemin de Riberau à St. Severin jusqu'au point où y aboutit à gauche le côté Est d'une terre à la rue d'Antiverot; alors et par ce côté le pré on va gagner & suivre la ligne droite qui forme la limite Sud de la dite terre, d'un autre aux héritiers Elauger & du jardin de M<sup>r</sup> Thervoire. au bout de la haie de ce dernier, on entre à droite dans le chemin de chez Caillatier à St. Severin pour y prendre à gauche, après d'un mur, le mur extérieur d'un bâtiment à la rue. On yure tout au Sud qu'au couchant, puis on passe, en ligne brisée, à gauche du jardin de cette Dame, au Sud d'un bâtiment à l'Hamme de M<sup>r</sup> Thervoire & d'un autre à la rue Elauger, enfin à l'Ouest de ce dernier. parvenu ainsi au chemin de St. Severin à Ferragut on entre à gauche dans celui-ci pour aller prendre à droite celui du Ministère à l'Hamme jusqu'à la croix de M<sup>r</sup> Lambert, d'où l'on est en tête de cet article.

A 2<sup>e</sup> Les Patinets.

au Nord, le chemin de Ferragut à St. Severin jusqu'à un petit bâtiment à la rue Elauger; Là, on prend à droite le mur extérieur de ce bâtiment, pour faire ensuite et en ligne brisée, au Sud du dit bâtiment et d'un autre à St. Severin, à gauche du jardin de la dite Dame Elauger, enfin au couchant & au Sud d'un autre bâtiment à la dite Dame, atteignant ainsi, après d'un mur le chemin de St. Severin chez Caillatier, dans lequel on entre à droite pour aller prendre à gauche la haie qui bord au Nord la terre du Sieur Thervoire français. pour cette haie et par le côté Nord d'une terre à la rue d'Antiverot on va droit à l'angle Nord - Est de cette dernière pièce. De cet angle, on passe en ligne brisée au levant & au Sud de la dite pièce, puis aussi à l'Est & au Sud d'une terre d'Antiverot d'Antiverot Lagrange. parvenu de la sorte au chemin de St. Severin chez Caillatier on y entre à gauche jusqu'à la rampe de droite d'un haie bordant la fin de ce dit chemin au Sieur Thervoire; alors, on suit cette haie, dans la même direction, une partie de la limite Sud d'une terre au même; puis, après avoir tourné à gauche & à droite dans la limite de cette pièce, on arrive au chemin de St. Severin au Colombier & on prend ce chemin à gauche jusqu'à la croix de la Béramme, au bord du chemin du Ministère à St. Severin, chemin qui forme le lieu Dit à l'Ouest.

B 1<sup>re</sup> La Champagne.

à l'Est, le chemin de St. Severin chez Caillatier, au Sud - Est, le chemin de chez Caillatier à Subterre. - à l'Ouest, le chemin du Ministère à St. Severin jusqu'à l'angle Nord - Ouest d'une grande pièce de terre au Sieur Thervoire. de dit angle, la ligne demarcative, passant à gauche de la dite terre et du pré au même va se terminer au chemin de St. Severin chez Caillatier.

B 2<sup>e</sup> La Chapelle.

à l'Est, le chemin de St. Severin au Ministère jusqu'à l'angle Sud - Est d'un vignes au Sieur Louis, D'écant. De là et par le côté Sud de cette terre, au bout de laquelle on tourne à droite pour prendre à gauche le côté Sud d'un vignes au même, on va gagner le chemin du Colombier à St. Severin qui forme le lieu Dit à l'Ouest, en comprenant dans celui-ci dit la petite pièce